

Numéro de dossier :1091333131	
Unité administrative responsable	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Rendre une décision quant à l'adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3o du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un projet de Règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux en bordure du boulevard Henri-Bourassa Ouest, près de l'intersection de la rue Meilleur - Lot 3 353 616 du cadastre du Québec - Zone 0217. (Dossier interrelié avec le dossier no. 1114039008)

Il est proposé

De soumettre pour approbation par le conseil de la Ville, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville, le projet de règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux en bordure du boulevard Henri-Bourassa Ouest, près de l'intersection de la rue Meilleur sur le lot 3 353 616 du cadastre du Québec.

-- Signé par Gilles CÔTÉ/MONTREAL le 2012-02-29 16:42:00, en fonction de /MONTREAL.

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

Numéro de dossier :1091333131